



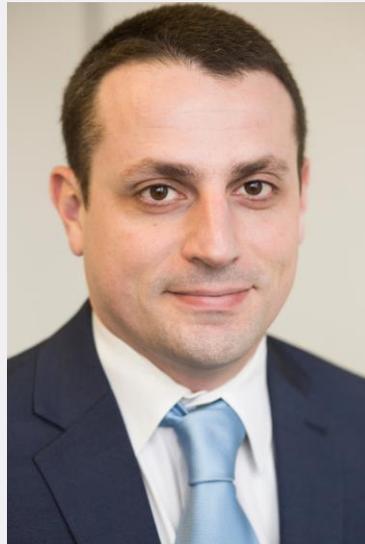
ayming

Webinaire

Certificats
d'économie d'énergie

« Financez vos projets grâce aux aides
privées »

Février 2019



Pierre Tailhandier

Expert Certificats d'Economie
d'Energie et subventions
publiques



Le dispositif des CEE



Sources

- Loi Pope et Grenelle II
- Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique – articles 14 à 17 (Titre II Maîtrise de la demande d'énergie Chapitre premier)
- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010

Philosophie

- Contraindre les énergéticiens :
- Des obligations de résultat par périodes de 3 ans (54 TWh pour la première période 2006-2009)
- Des sanctions en cas de non atteinte de l'objectif : 1,5 c€/kWh économisé manquant

4ème période

- Durée : du 01/01/2018 au 31/12/2020
- Obligation « classique » totale : 1200 TWh
- Renforcement de l'obligation « précarité énergétique » : 400 TWh
- Publication du Décret n° 2017-1848 le 31 décembre 2017



Les "Obligés"

- Fournisseurs d'électricité,
- Fournisseurs de gaz naturel
- Fournisseurs de GPL
- Fournisseurs de fioul domestique
- Fournisseurs de chaleur/froid
- Fournisseurs de carburants



Comment obtenir des CEE ?

- En réalisant des économies d'énergie sur leur propre territoire,
- En faisant réaliser des économies d'énergie à leurs clients ou à des tiers,
- En achetant des CEE auprès des obligés ou des éligibles,
- En acquittant la pénalité libératoire de 1,5 centimes d'euros par kWh économisé manquant à leur obligation

Les "éligibles"

obligés et autres personnes morales non soumises à obligation

- Collectivités territoriales
- Bailleurs sociaux (OPH / ESH)
- ANAH

Les non "éligibles"

- Les entreprises privées
- Etablissement publics types : hôpitaux, universités, etc.



CATEGORIES & EXEMPLES D'OPERATIONS

Bâtiment / Enveloppe

- Isolation (murs, toitures, planchers)

Thermique

- Chaudière à haute performance, pompe à chaleur, isolation de réseaux hydraulique de chauffage et ECS, etc.

Eclairage

- Luminaires
- LED

Outil Industriel / utilités

- Variateur de vitesse, Récupération de chaleur sur groupe frigorifique et sur compresseur d'air, etc.

Services

- Contrat de performance énergétique

Transports

- Unité de transport inter-modal, formation à l'éco conduite, tracteur routier optimisé, etc.

Réseaux

- Valorisation de chaleur de récupération en réseau, réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur, etc.



LES OPERATIONS STANDARDISEES

- **193** Fiches d'opérations standardisées au 25/01/2019 (22 en agriculture, 51 en résidentiel, 48 en tertiaire, 32 en industrie, 11 dans les réseaux et 29 dans les transports)
- AYMING membre de l'ATEE et du GPCEE



METHODE DE CALCUL



$$CEE = EE \times DV \times Ca \text{ en kWh cumac}$$

EE = économie d'énergie annuelle (kWh/an)

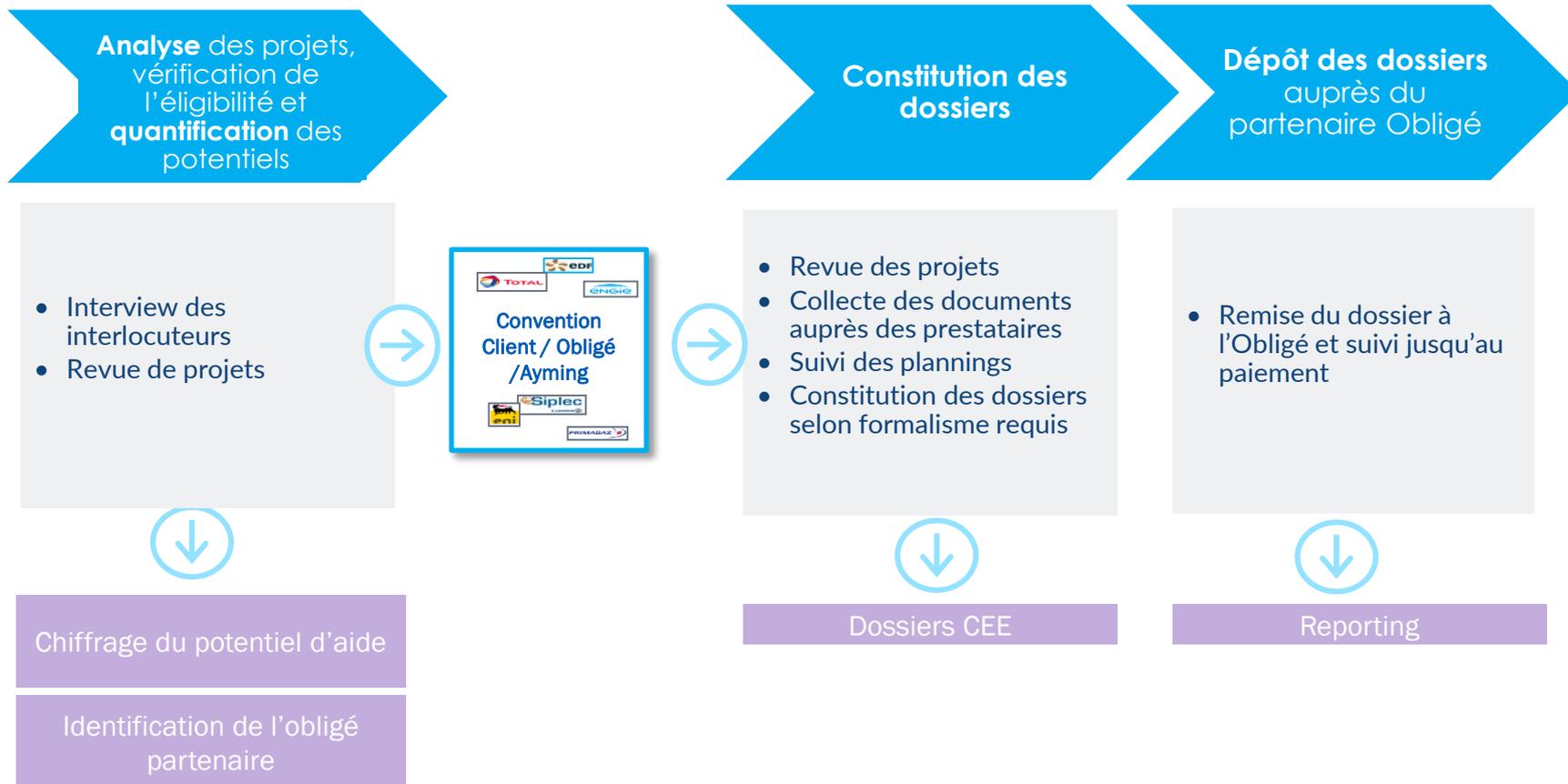
DV = durée de vie de l'opération

Ca = coefficient d'actualisation à 4%



L'accompagnement d'Ayming





CAS CLIENT



Accompagner sur les solutions d'efficacité énergétique vs. CEE

Apporter une vision claire sur le dispositif CEE, conseiller sur les projets d'efficacité énergétique réalisables et mobiliser le meilleur montant d'aide financière CEE pour chaque projet.

Contexte

Groupe industriel dans le secteur de la chimie présent dans plus de 50 pays.

Périmètre : Filiale spécialisée dans la production de fluides spéciaux,

Démarche

- **Formation** des interlocuteurs techniques sur le dispositif CEE et les opportunités de projets d'efficacité énergétique associées
- **Analyse** du plan d'investissement et identification des projets potentiellement éligibles
- **Conseil** en phase de définition technique des projets sur les critères d'éligibilité permettant de sélectionner les matériels / matériaux pouvant bénéficier du dispositif CEE
- **Quantification** du potentiel de CEE et d'aide financière
- **Identification** d'un obligé pour accompagner financièrement le projet et formalisation de la convention d'incitation
- **Accompagnement** dans la sélection de l'offre technique et du professionnel travaux, puis tout au long de la réalisation du projet
- **Collecte des éléments** nécessaires et constitution du dossier CEE, puis remise à l'obligé et suivi jusqu'au versement de l'aide au client

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Intégration du « réflexe CEE » dans la stratégie interne d'investissement

Push d'information régulier sur les projets les plus pertinents en terme de ratio investissement / aide CEE / économies d'énergie

Relation de confiance instaurée sur la durée avec le consultant expert d'Ayming.

Résultats



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Nous répondrons à vos questions

*Pour cela,
veuillez utiliser
le volet
« Questions » sur votre droite*





Salon Big Data au Palais des Congrès de Paris
– les 11 & 12 mars 2019

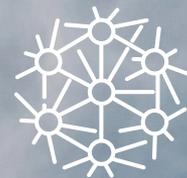
[S'inscrire](#)



Salon MIPIM du 12 au 15 Mars 2019

[S'inscrire](#)





ayming

Votre contact



Pierre Tailhandier

Expert Certificats d'Economie
d'Energie et subventions publiques

ptailhandier@ayming.com